

<https://47.snuipp.fr/Le-fil-du-mouvement-departemental-2022>



Le fil du mouvement départemental 2022

- Paritarisme - Mouvement départemental - Mouvement départemental 2022 -

Date de mise en ligne : jeudi 3 mars 2022

Dernière mise à jour : 9 juin 2022

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Les résultats du mouvement départemental sont disponibles depuis le 30 mai individuellement sur Iprof.

Que vous ayez obtenu un poste ou pas, poste demandé ou pas, renseignez le formulaire en ligne pour que nous puissions suivre votre situation.

Avertissez-nous si vous avez engagé un recours.

<https://consultation.snuipp.fr/resultats-mouvement/47>

Sommaire

- [Les résultats](#)
- [Dans l'attente des résultats](#)
- [Vérification des barèmes](#)
- [Saisie des vœux](#)
- [Publication des postes](#)
- [Postes réservés](#)
- [Note de service](#)
- [Réunion de préparation à la Dsden](#)

Le mouvement départemental se déroule pour la troisième fois sans contrôle des représentant-es des personnels : il nous est impossible de publier quoi que ce soit. C'est la conséquence de la Loi de « transformation » de la Fonction publique dont l'objectif premier est d'organiser l'opacité de la gestion des personnels.

Même les directrices et directeurs qui interrogent les services de la Dsden ont eu du mal pour savoir qui arrive sur leur école : comme si les résultats du mouvement étaient une sorte de secret d'État...

Les résultats

le 30/05 : Résultats du mouvement sur I-Prof

Le [COEE n°5226 du 30/05/22](#) donne plusieurs informations suite aux résultats du mouvement :

- Quelques détails pour les collègues ayant obtenu un vœu.
- Pour les collègues affecté-es sur vœu groupe MOB (mobilité obligatoire) ou hors-vœux ou n'ayant pas obtenu leur mutation :
 1. Les collègues en participation obligatoire affecté-es sur vœu groupe MOB et désirant faire une demande particulière de révision d'affectation doivent envoyer leur courrier par mail avant le **mardi 7 juin 17h** à l'adresse : veronique.casaubon chez ac-bordeaux.fr
 2. Les possibilités de recours :
 - en cas d'absence de mutation pour les participants non obligatoires ;

- en cas de mutation hors vœux (c'est à dire hors vœux précis, hors vœux groupe MOB ou non MOB pour les participants obligatoires).

Les collègues répondant à l'un de ces deux critères peuvent formuler un recours pour demander une révision de leur affectation. Il leur faut envoyer leur recours motivé via l'application Colibris [1] avant le **vendredi 10 juin à 12h**.

Attention :

L'application « Colibris » ayant connu des problèmes techniques, le délai pour déposer un recours a été décalé du 07/06 17h00 au 10/06 12h00.

Le délai pour établir une demande particulière par courriel n'a lui pas changé.

Dans l'attente des résultats

le 19/05 :

Le [COEE n°5213 du 19/05/22](#) informe que l'accusé de réception « final » est disponible sur I-Prof.

Vérification des barèmes

du 02/05 12h00 au 17/05 12h00 :

Depuis le 2 mai un accusé de réception est consultable dans MVT1D. Celui-ci détaille les éléments qui constituent le barème initial.

Si des erreurs ou omissions apparaissent dans les éléments constitutifs du barème, il faut le signaler à la Cellule Mouvement.

Les demandes de modifications devront être formulées uniquement par mail aux deux adresses suivantes : veronique.casaubon@ac-bordeaux.fr et ce.ia47-per@ac-bordeaux.fr à l'aide d'un formulaire qui a été publié dans le [COEE n°5180 du 02/05](#).

Saisie des vœux

du 01/04 12h00 au 13/04 12h00 :

Saisie à effectuer via le portail Arena : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/>

Onglet « les services », lien « SIAM », onglet « phase intra-départementale ».

Publication des postes

le 01/04 à 09h00, sur le site de la Dsden, mise en ligne de :

- liste des postes vacants
- liste des postes susceptibles d'être vacants
- liste des postes réservés aux PES

Postes réservés

Les 40 postes listés ci-dessous n'apparaîtront pas dans la liste des postes accessibles au mouvement départemental : ils sont les postes « supports » pour les stagiaires 2022-2023.

L'an dernier, il n'y avait que 18 postes réservés aux stagiaires.

Aucun poste réservé pour les stages de préparation au CAPPEI : aucun départ en formation, ce n'est pas bon signe pour l'avenir de l'école "inclusive"...

ECOLE	POSTE	CIRCO	ECOLE	POSTE	CIRCO
AGEN E.P.PU Gaillard	ECMA	A1	LAYRAC E.E.PU*	ECEL	A3
AGEN E.P.PU Simone Veil	ECMA	A1	LAYRAC E.M.PU	ECMA	A3
AIGUILLON E.M.PU Jean Jaurès	ECMA	N	LEVIGNAC DE GUYENNE E.P.PU	ECMA	M
AURADOU E.E.PU	ECEL	VsL	MARMANDE E.M.PU Edouard Herriot*	ECMA	M
BARBASTE E.E.PU	ECEL	N	MARMANDE E.P.PU Beyssac*	ECEL	M
BEAUPUY E.P.PU*	ECEL	M	MIRAMONT DE GUYENNE E.P.PU Denise Baratz	ECEL	M
BOE E.E.PU Jean Moulin	ECEL	A1	MONFLANQUIN E.M.PU*	ECMA	SL
BOE E.E.PU René Muzas	ECEL	A1	NERAC E.M.PU Jean Moulin	ECMA	N
BON ENCONTRE E.E.PU Georges Brassens*	ECEL	A1	PENNE D'AGENAIS E.P.PU Jean Moulin*	ECEL	VsL
BUZET/BAISE E.P.PU René Dupouy	ECEL	N	PONT DU CASSE E.E.PU Jean Villemin	ECEL	A1
CANCON E.P.PU Delbasty*	ECMA	SL	PRAYSSAS E.P.PU	ECMA	N
CASTELCULIER E.M.PU*	ECMA	A1	PUJOLS E.E.PU Petit Tour	ECEL	VsL
CLAIRAC E.M.PU	ECMA	N	ST PARDOUX ISAAC E.P.PU	ECEL	M

COCUMONT E.E.PU	ECMA OCCITAN	M	ST SYLVESTRE/LOT E.M.PU*	ECMA	VsL
COCUMONT E.E.PU	ECEL OCCITAN	M	STE BAZEILLE E.E.PU	ECEL	M
ESTILLAC E.P.PU	ECEL	A3	STE MARTHE E.E.PU	ECEL	M
FOULAYRONNES E.E.PU Marc Castelnérac*	ECEL	A1	VARES E.P.PU	ECEL	N
HAUTEFAGE LA TOUR E.P.PU G.Brassens*	ECMA	VsL	VILLENEUVE/LOT E.E.PU Marot	ECEL	VsL
LAFOX E.P.PU Jean-Iréné Lagnoux*	ECEL	A1	VILLENEUVE/LOT E.M.PU Marot	ECMA	VsL
LAVARDAC E.M.PU	ECMA	N	VILLEREAL E.E.PU*	ECEL	SL
* : déjà support PES l'an dernier					

Note de service

22 mars, 12h00 :

Publication par la Dsden de la note de service et du vade-mecum ;

<https://www.ac-bordeaux.fr/mouvemen...>

Réunion de préparation à la Dsden

02/03 10h30 :

Une réunion d'information des représentant-es des personnels avec les services de l'inspection académique s'est tenue mercredi 2 mars.

LDG mobilité 1er degré (autrement dit The mouvement !)

4 moutures différentes en 4 ans, difficile pour tout le monde et notamment les collègues de s'y retrouver.

Lors des différents groupes de travail au niveau académique, les représentant-es du SNUipp-FSU ont dénoncé notamment :

- La multiplication des postes à profils qui favorise le copinage et mettent encore plus à mal le principe d'équité qui devrait prévaloir ;
- Le nombre trop important de vœux MOB obligatoires mais l'administration n'en démord pas car l'objectif est toujours de nommer à titre définitif le plus de collègues possibles ! ;
- La baisse drastique des points pour les parents isolés. Cette priorité n'ayant pas été conservée au niveau

national, la rectrice affirme qu'elle peut la maintenir seulement à condition qu'elle ne dépasse pas le plus petit élément de barème des priorités nationales.

Des demandes de rendre certaines parties plus compréhensibles ont été prises en compte par la rectrice. Sur le fond, bien peu de prise en compte de nos remarques, elle se retranche soit sur la nécessaire harmonisation académique, soit sur les lignes nationales auxquelles elle ne peut déroger !

Voici les modifications dont nous avons pris connaissance :

- 35 vœux possibles au lieu de 30 ;
- Les anciens vœux géographiques s'appelleront « vœux groupes » ;
- Les anciens vœux larges s'appelleront « vœux MOB » ;
- 5 vœux MOB obligatoires pour les personnels en participation obligatoire ;
- Les vœux MOB seront accessibles à tous les participant-es ;
- Les points parents isolés sont maintenus mais drastiquement diminués : 4 points au lieu de 35 points l'an dernier ;
- Les points attribués pour rapprochement de conjoint et pour autorité parentale conjointe passent à 30 points (35 l'an dernier) ;
- Dans le barème, l'AGS (Ancienneté Générale de Service) avait déjà été remplacée par l'ANF (Ancienneté Générale de Fonction) l'an passé, maintenant ce sera l'AEN (Ancienneté en tant que fonctionnaire dans l'Education Nationale) ;
- en cas d'égalité de barème, les discriminants pour départager les candidat-es seront l'AEN, puis l'AGS, puis le tirage au sort.

Important !

Les candidat-es auront la possibilité de voir tous les vœux concernés par un vœu groupe ou un vœu MOB, et surtout, ils pourront modifier l'ordre des postes selon leur préférence. Cet ordre (appelé sous rang du vœu) sera aussi pris en compte par le logiciel pour attribuer un poste sur un vœu groupe ou un vœu MOB.

[1] Accès à l'application Colibris :

- 1) portail ARENA (identifiant et mot de passe de la messagerie professionnelle)
- 2) Enquête et pilotage
- 3) Pilotage académique : Colibris - Portail des démarches